

25 janvier 2018 - Lille

CEE, un dispositif pérenne Quoi de neuf pour la 4^e période ?

Certificats
d'économies
d'énergie
- CEE -
4^e période

Avec le démarrage de la quatrième période au 1^{er} janvier 2018, le dispositif des CEE a franchi un nouveau palier.

En effet, l'objectif a été fortement relevé : 1200 TWh cumac en classique et 400 TWh cumac en précarité énergétique, ce qui va inciter les énergéticiens obligés à intensifier leurs actions auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités.

C'est l'opportunité pour ces acteurs d'engager des travaux de rénovation sur leur patrimoine en finançant une bonne partie de leurs opérations.

Cette réunion technique, dans le prolongement des journées techniques CEE de l'ADEME des 5 et 6 décembre 2017, vise à :

- **Renforcer la visibilité du dispositif CEE auprès des bénéficiaires (entreprises/ collectivités /particuliers)**
- **Démystifier la complexité du dispositif et expliquer de manière simple et opérationnelle comment constituer des dossiers CEE et comment bénéficier des avantages du dispositif.**
- **Favoriser l'émergence de nouveaux partenariats et projets d'économies d'énergie en renforçant la visibilité des différents acteurs du dispositif.**
- **Partager avec les experts représentant les 3 acteurs clés du dispositif CEE : la Direction Générale de l'Énergie et du Climat, l'ADEME et l'ATEE.**

Le Groupe ATEE Nord – Pas-de-Calais de la délégation Hauts de France vous invite à participer à des débats sur ce dispositif qui nous concerne tous !

Cet atelier s'adresse aux bénéficiaires des CEE (industriels, collectivités locales, copropriétés), à leurs fournisseurs d'équipements éligibles aux CEE ainsi qu'à leurs bureaux d'études.



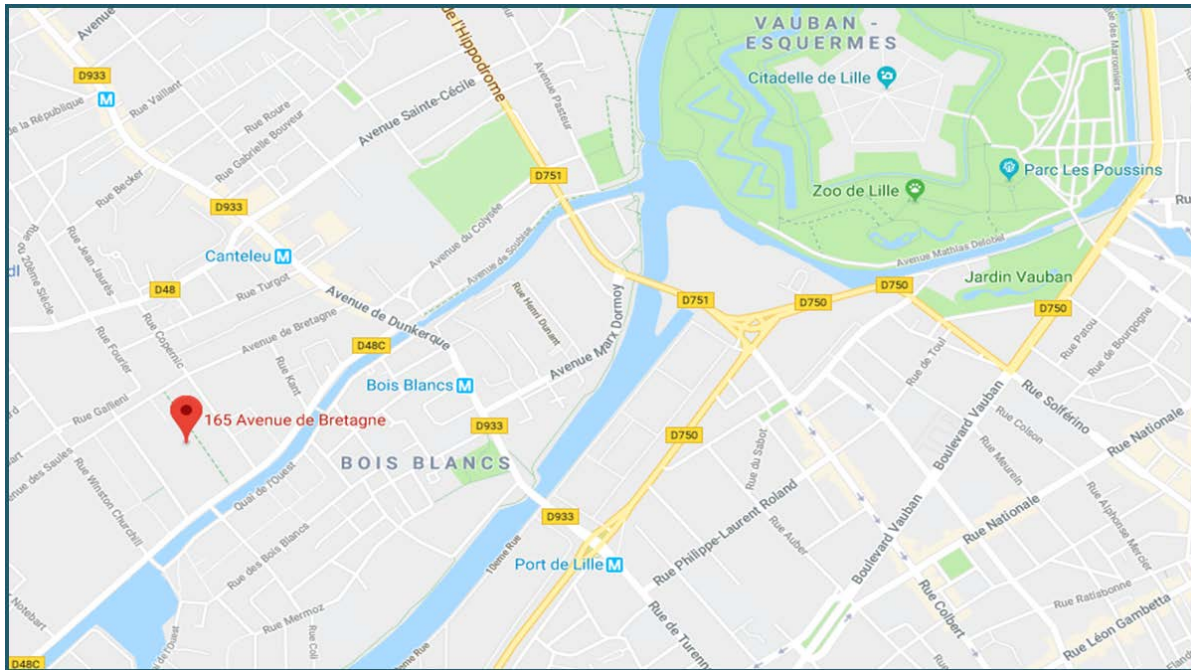
PROGRAMME

- 09H30 - Introduction et objectifs de la journée –**
Jordan TESSE – Président, ATEE Hauts de France, Groupe NORD-PAS DE CALAIS
Julien LABIT - Directeur adjoint de la DREAL HAUTS DE FRANCE
- 10h00 - Rappels sur le fonctionnement du dispositif et bilan de la 3^{ème} période des CEE :**
Eric VIDALENC ou **Marie-Christine PREMARTIN** - ADEME
- Nouvelles modalités apportées par la 4^{ème} période au dispositif des CEE :**
- 10h20 - Règles générales et modalités administratives – Rôle et obligation des délégataires :**
Marie PAUSADER - DGEC ministère de la transition écologique et solidaire - Bureau Économies d'Énergies et Chaleur Renouvelable
- 11h00 - Pause**
- 11h20 - Opération standardisée - Évolutions du catalogue par secteur d'activité. Opérations spécifiques**
Marc GENDRON – ATEE – Délégué Général du Club CEE
- 11h40 - Programmes de soutien - Modalités de fonctionnement et Panorama en 4^{ème} période**
Marc GENDRON – ATEE
- 12h00 - Programmes de soutien – REX d'entreprises ISO 50001 sur l'incitation de "PRO –SMEn"**
Anne-Paule DAVID - GHESQUIERES IMPRIMERIE - (sous réserve POCHECO)
- 12h30 - Déjeuner**
- 13h30 - Démarches d'une demande de CEE sur une opération standardisée.**
Téo POUILLAUDE - NR-PRO
- 14h00 - Démarches d'une demande de CEE sur une opération spécifique dans une entreprise.**
Guillaume ADER - CERTINERGY
- 14h30 - Bonnes pratiques en matière d'assurance qualité dans le dispositif des CEE.**
- Echanges et valorisation des CEE – Fonctionnement du registre EMMY
Marie PAUSADER - DGEC ministère de la transition écologique et solidaire
- 15h00 - Mutualisation de la collecte et de la vente de CEE sur un territoire d'éligibles**
Communauté de communes du Nord (FDE62 , Pays du Cambrasis ...)
- 15h20 - Mises en place d'offres "Précarité énergétique" et "Coup de pouce"**
(sous réserve bailleur social, ANSA-UNCCAS, LILLE METROPOLE EUROPE)
- 15h40 - Analyse économique du dispositif des CEE – Le point de vue d'un obligé**
Thomas PAULO – EDF
- 16h00 - Conclusions sur les débats :**
Luc DENIS – Directeur des Services Énergétiques EDF



RENDEZ-VOUS

EuraTechnologies - 165 Avenue de Bretagne - LILLE



INSCRIPTION

ATEE NPdC – 37, av du Maréchal de Lattre de Tassigny – 59350 SAINT-ANDRE - ou par mail à : npc@atee.fr

Je m'inscris à la réunion technique CEE du 25 Janvier 2018

Je suis adhérent ATEE N° Adhérent : _____ (obligatoire)

- Je suis salarié ou indépendant : je verse : 36 € (dont TVA 20% - 6 €)
- Je suis enseignant ou retraité : je verse : 30 € (dont TVA 20% - 5 €)
- Je suis étudiant ou demandeur d'emploi : 0 € (gratuit)

Je ne suis pas adhérent à l'ATEE:

Je profite de cette manifestation pour adhérer à l'ATEE pour 2018 et je participe gratuitement :

- Je suis salarié ou indépendant : je verse : 88 € (exonéré de TVA)
- Je suis enseignant ou retraité : je verse : 45 € (exonéré de TVA)
- Je suis étudiant/demandeur d'emploi : je verse : 35 € (exonéré de TVA)

Je m'inscris seulement à cette manifestation : je verse 96 € (dont TVA 20% - 16€)

Merci d'établir votre chèque à l'ordre de ATEE - Une facture vous sera adressée à l'encaissement

Nom/Prénom : _____

Société : _____ Fonction : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Code NAF (ex code APE) : _____

Tél. : _____ Mob. : _____ E.Mail : _____

Adresse de facturation si différente de la précédente : _____

Agir ensemble pour une énergie durable, maîtrisée et respectueuse de l'environnement

L'ATEE s'engage pour faire progresser la maîtrise de l'énergie et pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif de l'Association est de favoriser une plus grande maîtrise de l'énergie dans les entreprises et les collectivités et, plus généralement, d'aider les utilisateurs d'énergie à mieux connaître les actions possibles pour économiser et bien gérer l'énergie, ceci afin de concourir à l'objectif national de lutte pour la réduction des gaz à effet de serre, tout en améliorant leur propre rentabilité. Elle compte 2200 adhérents.

- L'ATEE rassemble les acteurs de la chaîne énergétique pour confronter les points de vue et capitaliser les retours d'expériences. Elle rassemble ainsi des personnes ayant des préoccupations similaires et venant d'horizons différents, pour permettre à chacun d'eux d'être mieux informé et plus efficace.
- Réseau national structuré en groupes régionaux, l'ATEE constitue un carrefour d'échanges et de réflexions pour ses adhérents. Ce travail en réseau permet de démultiplier les actions au plus près du terrain et de collaborer avec d'autres acteurs.
- L'ATEE assure une veille économique et technologique pour informer, sensibiliser et motiver. Pour aider ses adhérents dans le développement de leurs connaissances, dans l'optimisation de leur gestion et de leurs prises de décisions, l'Association diffuse une information synthétique et concrète.
- L'ATEE œuvre pour l'intérêt général. Le propre de l'association est de dépasser les intérêts particuliers de chaque adhérent, intérêts parfois contradictoires, et de rechercher les points d'accord, dans le souci de l'intérêt général.
- Dans cette approche ouverte et de consensus pour l'intérêt général, l'ATEE mobilise les compétences et les expériences de ses adhérents pour élaborer des propositions et discuter avec les pouvoirs publics sur les mesures propres à faire progresser la maîtrise de l'énergie et la lutte contre l'effet de serre.

5 Clubs fonctionnent au sein de l'association :

- Le Club Cogénération
- Le Club C2E s'attache à la mise en œuvre pratique du dispositif des Certificats d'économies d'énergie
- Le Club Biogaz vise à favoriser le développement des filières de production et de valorisation du biogaz
- Le Club Stockage d'énergies
- Le Club Power to Gas.

Avec ses délégations régionales, l'association organise chaque année près de 40 journées d'information et visites d'installations techniques dans toute la France.

L'ATEE publie ENERGIE PLUS, la revue bimensuelle de la maîtrise de l'énergie.

En savoir plus : www.atee.fr - www.energie-plus.com - [@AssociationATEE](https://twitter.com/AssociationATEE)